EMPLOIS RÉSERVÉS LABORATOIRE : MODE D'EMPLOI ET CALENDRIER

Le service commun des laboratoires (SCL) offre, en 2015, des postes au titre de la législation sur les emplois réservés.

Qui est concerné ?

Les bénéficiaires du dispositif se répartissent en 2 catégories :

- **bénéficiaires prioritaires** : pensionnés de guerre civils et militaires et les personnes assimilées, leur conjoint survivant, leurs orphelins et leurs enfants ainsi que les enfants d'anciens supplétifs (Harkis) ;

- **bénéficiaires non prioritaires** : les militaires en activité ou libérés depuis moins de trois ans.

Pour bénéficier du dispositif des emplois réservés, les candidats constituent un "passeport professionnel" faisant état de leurs qualifications et acquis de leur expérience professionnelle.

Qui contacter pour constituer son passeport professionnel ?

Le SCL n'intervient pas dans la phase de constitution et de délivrance du passeport professionnel.

Les bénéficiaires prioritaires contactent le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) de leur département, compétent pour l'instruction de leur dossier, leur orientation et la délivrance du passeport professionnel.

Les militaires (y compris les libérés) constituent leur dossier de candidature auprès de Défense Mobilité, l'agence de reconversion du ministère de la défense, qui dispose de pôles mobilité et d'antennes locales implantées dans les régiments ou les bases de défense.
Il est précisé que les militaires peuvent solliciter un emploi réservé dès lors qu'ils ont accompli 4 ans de service. Les militaires en activité doivent avoir obtenu l'agrément de leur armée d'appartenance.

Ministère de la Défense
Secrétariat général pour l'administration
Direction des ressources humaines - Agence Défense Mobilité
Bureau de l'accès aux fonctions publiques et des emplois réservés
Fort neuf de Vincennes
Cours des Maréchaux - Case 152
75614 PARIS Cedex 12
Site Internet : http://www.emplois-reserves.defense.gouv.fr

Quelles rubriques compléter pour se porter candidat au SCL ?

Les candidats à un poste d'emploi réservé au SCL compléteront les rubriques suivantes de leur passeport professionnel :

► Rubrique « **Orientation préconisée compte tenu des compétences et des souhaits des candidats** », choisir dans les menus déroulants :

- la catégorie d'emploi (B et/ou C) ;
- le domaine « **technique** » ;
- le sous-domaine « **laboratoire** » ;
- cocher : « **technicien de laboratoire** » (B) et/ou « **tâches d'exécution** » (C).

Attention : le ou les métiers cochés (et notamment les spécialités) doivent correspondre aux compétences ou aptitudes développées dans les autres rubriques « stages / formations / emplois tenus ».

► Rubrique « **Inscription sur les listes** », cocher « **nationale** » :

Le SCL ne peut pas garantir à un candidat une affectation dans le département ou la région de son choix. Il propose des affectations sur l'ensemble du territoire national à l'ensemble des candidats retenus au titre des emplois réservés.

► Rubrique « **Remarques ou observations éventuelles** » :

Dans cette rubrique, les candidats pourront faire état de leurs motivations pour intégrer le SCL et de tout élément valorisant leur candidature.

Quel est le calendrier de sélection ?

	CATÉGORIE B **2015**	**CATÉGORIE C** **2015**
	Technicien de laboratoire spécialité chimie-physique	**Adjoint technique principal de laboratoire de 2ème classe**
Nombre de postes offerts	**1**	**1**
Début de la consultation des passeports professionnels par la commission de sélection*	1er septembre 2015	1er septembre 2015
Publication de la liste des candidats pré-sélectionnés pour un entretien	8 octobre 2015	8 octobre 2015
Entretien avec la commission de sélection	Arras du 23 au 27 novembre 2015	Arras du 30 novembre au 4 décembre 2015
Publication de la liste des candidats admis au titre des emplois réservés	10 décembre 2015	10 décembre 2015

* Les passeports professionnels enregistrés après cette date ne sont pas consultés.

*Les dates reprises ci-dessus présentent un caractère **prévisionnel** et sont données à titre indicatif.*

Mise à jour : 3 juin 2015